

[ÉTHIQUES & MYTHES DE LA CRÉATION] JUSTICE VISIBLE, JUSTICE INVISIBLE ?

Séminaire interdisciplinaire sous la responsabilité de Sylvie Dallet (partenarait Institut Charles Cros)

Séance le 5 février 2020, de 14 à 17 heures, au 24 rue des écoles (partenariat Harmattan)

24 rue des écoles
75005 Paris
(partenariat Harmattan)

Justice visible, justice invisible ?

Introduction : Depuis la Fronde, le pouvoir du juge est régulièrement rogné par le pouvoir central. De ce fait, les Français ont une perception floue du rôle de leur justice. Les drames cinématographiques axés sur les avocats, puis les séries télévisées axées sur la police, ont largement relayé cette méconnaissance, privant le citoyen d'une

réflexion sur les recours, y compris contre les abus du pouvoir central. L'imaginaire de la demande d'asile devient aujourd'hui, le révélateur paradoxal de l'invisibilisation des pouvoirs du juge et du malaise de la justice, mal aimée et mal connue de la société française.

Avec les interventions de:

Joseph KRULIC (président de section à la Cour nationale du droit d'asile et historien agrégé et HDR en sciences politiques)

Titre : Pouvoirs et fragilités du juge ?

Résumé : Depuis la révolte des parlements, les juges sont soumis en France à une méfiance cultivée par le politique et relayée par la société civile. Dans un tel contexte, Joseph Krulic, historien et juriste, expliquera les différents types de justice, leurs pouvoirs réels et les limites de ceux-ci.

Véronique FAU VINCENTI (Chercheuse associée au CESDIP, historienne au Musée de l'Histoire vivante)

Titre : Le juge, le fou et l'expertise pénale

Résumé : L'article 64 du code penal de 1810 (modifié en 1994 contre l'article 122-1) s' est heurté, durant le premier XIXeme siècle à une résistance des magistrats et à une incompréhension de l'opinion publique peu préparée à admettre que certains criminels puissent être des fous. Aussi a-t-il fallu que l'expertise mentale, à même de distinguer « qui est fou » de « qui ne l'est pas », puisse s'adosser à des contreforts nosographiques bâtis par des aliénistes soucieux d'affirmer, d'affiner puis de préserver leur art au sein d' espaces clos réservés au traitement des aliénés.

Monika SIEJKA (Docteure en Histoire des Médias, chercheuse Institut Charles Cros, consultante réseaux sociaux)

Titre : L'imaginaire du juge dans les séries télévisées

Sous l'influence du « soft power américain » et de la large audience des séries télévisées américaines, le public français connaît probablement mieux les arcanes de la justice américaine que celles de l'Hexagone. Pourtant certaines séries populaires comme

Engrenages commencent à poser un regard sans concession sur les difficultés du système judiciaire français. Elles font écho au discours de plus en plus alarmiste de leurs consœurs étasuniennes qui s'inquiètent des défaillances très graves du fonctionnement démocratique. À la pointe de ce combat, The Good Fight qui porte son titre avec une ironie douloureuse ou Orange is the new Black qui finit sur l'invisibilité juridique des émigrés, proposent avec succès une lecture lucide des dangers encourus par notre société.

Caroline MOINE (sous réserve) (maîtresse de conférences en Histoire, CHCSC/UVSQ Paris Saclay, autrice).

Titre : La société civile et la justice face au droit maritime international : quand sauver des vies peut devenir un délit

L'association européenne SOS MÉDITERRANEE, issue de la société civile, se consacre depuis sa création en 2015 au sauvetage des migrants naufragés en Méditerranée. Pour se faire, elle déploie aussi bien des moyens techniques et logistiques importants, rendus possibles grâce à des dons, mais aussi un ambitieux travail de plaidoyer s'appuyant sur une charte éthique et des actions de sensibilisation destinées à rappeler le droit maritime international auprès des dirigeants européens. Malgré le harcèlement politique et judiciaire de certains pays comme l'Italie ces dernières années, SOS MÉDITERRANÉE a réussi à poursuivre ses missions, en mer et sur terre.